



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 À 19 H 00

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET (absent de la délibération n°1 à la délibération n°5, présent de la délibération n°6 à la délibération n°18), Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES (absent de la délibération n°1 à la délibération n°5, présent de la délibération n°6 à la délibération n°18), Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Madame Roseline ARMENGAUD.

Rappel de l'ordre du jour :

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021
à 19 H 00
Salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 novembre 2021
- 2 Décision du Maire
- 3 Renouvellement convention de gratuité des transports publics pour les séniors avec le Conseil départemental 31
- 4 Création de postes non permanents
- 5 ~~Recrutement au sein du service ressources humaines d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire~~
- 6 Création de poste d'agents placiers vacataires
- 7 Régime indemnitaire du personnel : mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- 8 Régime indemnitaire des assistants d'enseignement artistique
- 9 Régime indemnitaire de la police municipale

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

- 10 Décision modificative n°4
- 11 Modification des tarifs du cimetière
- 12 Vote budget primitif 2022
- 13 Autorisations de programme : actualisation
- 14 Approbation avenant de transfert de la Société BébéBiz' SAS à la société Evancia (nom commercial Babilou)

URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

- 15 Approbation de la convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune d'Aucamville
- 16 Desserte du futur groupe scolaire Gratian : acquisition des parcelles AM 123 et AM 126 auprès de la SCI OLIFREMER

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

- 17 Cinéma Jean Marais : attribution de la subvention au titre de la compensation financière pour contraintes de service public pour 2021
- 18 Attribution de subvention à l'association des donneurs de sang

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

- 19 Modifications du Règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant et des Relais d'assistants maternels

AFFAIRES GÉNÉRALES - RESSOURCES - MOYENS

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 novembre 2021

Article unique : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 23 novembre 2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Décision du Maire

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Demande de subvention	DEC 38.2021	22/11/2021	Demande de subvention pour l'achat de capteurs de CO2	Au taux le plus large possible (3 690€HT)
Tarification	DEC 39.2021	22/11/2021	Sorties du CLSH pour les vacances de Noël 2021	Divers tarifs
Convention	DEC 40.2021	01/12/2021	Avenant n°3 changement d'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité	/

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Renouvellement convention de gratuité des transports publics pour les seniors avec le Conseil départemental 31

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-jointe entre la Commune d'Aucamville et le Département de la Haute-Garonne, relative à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création de postes non permanents

Article 1 : à compter du 1^{er} janvier 2022, de créer les postes non permanents suivants :

- pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :
 - 1 poste d'attaché territorial à temps complet
 - 2 postes de rédacteur à temps complet
 - 1 poste de technicien à temps complet
 - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe à temps non complet
 - 1 poste d'éducateur des APS à temps non complet
 - 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
 - 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 6 postes d'adjoint technique à temps non complet
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture à temps non complet
 - 3 postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet
 - 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet
 - 3 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet
 - 32 postes d'adjoint d'animation à temps non complet
 - 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- pour faire face à un besoin saisonnier :
 - 4 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
 - 20 postes d'adjoint d'animation à temps non complet
 - 2 postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture à temps non complet
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet

Article 2 : d'abroger les délibérations antérieures ayant le même objet.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Création de poste d'agents placiers vacataires

Article 1 : de créer 4 postes de vacataires à temps non complet pour assurer les missions de receveurs placiers, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée d'un an.

Article 2 : les receveurs placiers seront rémunérés à la vacation au taux horaire de 2 fois le SMIC horaire en vigueur lors de l'exécution de la mission. A titre indicatif, cela représente 20.96 € Brut en 2021 (valeur au 1^{er} octobre 2021).

Article 3 : les receveurs placiers seront amenés à participer notamment à des réunions de commission dont le temps de présence sera rémunéré sur la base de l'indice 340.

Article 4 : de prévoir la dépense correspondante au Budget Communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Régime indemnitaire du personnel : mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Article 1 : d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêtés individuels le montant de l'IFSE et du CIA aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus.

Article 3 : de fixer au 1^{er} janvier 2022 la prise d'effet du RIFSEEP.

Article 4 : de maintenir l'application des primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP.

Article 5 : d'abroger les délibérations du 16/12/2010 n° 162.2010 ; du 15/02/2011 n°9.2011 ; du 19/11/2015 n°121.2015 ; du 8/06/2016 n° 55.2016.

Article 6 : les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune.

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Régime indemnitaire des assistants d'enseignement artistique

Article 1 : d'adopter le régime indemnitaire pour les assistants d'enseignement artistiques relevant de la filière culturelle.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution des primes et indemnités.

Article 3 : de fixer au 1^{er} janvier 2022 la date d'effet d'attribution du régime indemnitaire.

Article 4 : les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Régime indemnitaire de la police municipale

Article 1 : d'abroger au 31 décembre 2021 les délibérations du 16/12/2010, du 15/02/2011 et 19/11/2015 relatives au régime indemnitaire de la police municipale.

Article 2 : d'adopter le présent régime indemnitaire des agents relevant de la filière police municipale à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels d'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Article 4 : de maintenir l'application des primes et indemnités cumulables avec l'IAT.

Article 5 : les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES - MARCHÉS PUBLICS

Objet : Décision modificative n°4

Article 1^{er} : d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice budgétaire 2021 pour le budget principal telle que détaillée ci-dessous :

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés : + 170 000 €

Article 64131 Rémunération non titulaires : + 100 000 €

Article 64168 Autres emplois d'insertion : + 20 000 €

Article 6417 Rémunération des apprentis : + 8 000 €

Article 6451 Cotisations à l'URSSAF : + 42 000 €

Chapitre 013 Atténuations de charges : + 170 000 €

Article 6419 Remboursements sur rémunération de personnel : + 170 000 €

Article 2 : de donner délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Modification des tarifs du cimetière

Article 1 : d'adopter les tarifs ci-dessous :

	Durée (en années)	Tarification
CAVEAU 4-6 PLACES : 6.62 m ²	15	256 €
	30	511 €
CAVEAU SIMPLE 2 PLACES : 4.03 m ²	15	166 €
	30	333 €
TOMBE PLEINE TERRE : 2.86 m ²	15	118 €
	30	210 €
COLOMBARIUM	15	192 €
	30	384 €
CAVURNE	15	237 €
	30	475 €
DEPOSITOIRE	1er trimestre	gratuit
	2e trimestre	67€/mois (tout mois commencé est dû)

Article 2 : ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Vote budget primitif 2022

Article unique : d'approuver le budget primitif 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisations de programme : actualisation

Article 1 : le montant de l'autorisation de programme relative à la création du nouveau groupe scolaire est fixé à 13 050 500 €. Les crédits de paiement seront répartis à titre indicatif de la façon suivante :

- 2020 : 8 280 €
- 2021 : 1 400 000 €
- 2022 : 1 306 039 €
- 2023 : 6 500 000 €
- 2024 : 3 836 181 €.

Article 2 : le montant de l'autorisation de programme relative à l'agrandissement du parc est fixé à 750 000 €. Les crédits de paiement seront répartis à titre indicatif de la façon suivante :

- 2020 : 120 028 €
- 2021 : 301 000 €
- 2022 : 325 350 €
- 2023 : 3 622 €.

Article 3 : le montant de l'autorisation de programme relative à la construction du nouveau foyer municipal est fixé à 1 808 000 €. Les crédits de paiement seront répartis à titre indicatif de la façon suivante :

- 2020 : 20 970 €
- 2021 : 131 000 €
- 2022 : 1 549 252 €
- 2023 : 106 778 €

Article 4 : le montant de l'autorisation de programme relative à l'extension de la Mairie est fixé à 1 621 716 €. Les crédits de paiement seront répartis à titre indicatif de la façon suivante :

- 2022 : 117 683 €
- 2023 : 903 470 €
- 2024 : 600 563

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation avenant de transfert de la Société BébéBiz' SAS à la société Evancia (nom commercial Babilou)

Article 1 : d'approuver l'avenant pour le marché 2018.09 relatif à l'achat de 14 places en crèche avec l'entreprise EVANCIA.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME - AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

Objet : Approbation de la convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune d'Aucamville

Article 1 : d'approuver la convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Desserte du futur groupe scolaire Gratian : acquisition des parcelles AM 123 et AM 126 auprès de la SCI OLIFREMER

Article 1 : l'acquisition, d'un foncier de 716 m² correspondant aux parcelles cadastrales référencées AM n°123 et 126 sises 10 et 10 bis chemin Auguste Gratian, appartenant à la SCI OLIFREMER, représentée par M Olivier Mertens, au prix de 418 000 € (quatre cent dix-huit mille euros). Le prix de cession, après négociation a été fixé à 418 000 € avec un versement de 368 000 € le jour de la signature et le placement sous séquestre de 50 000 €. La somme de 50 000 € est séquestrée sur le prix de vente à titre de garantie sur le paiement de l'astreinte et sera versée au vendeur à la libération effective des lieux.

Article 2 : l'acte de vente est assorti des conditions suivantes :

- La jouissance du bien par la commune est différée de 6 mois à compter du jour de la signature de l'acte de vente (cela doit permettre au propriétaire de trouver un autre logement).
- Une astreinte de 100 € par jour de retard en cas de libération des lieux à partir du 6^{ème} mois et un jour de la date de signature
- La commune est autorisée à accéder au terrain du futur groupe scolaire via la partie en pointe de la propriété sur une largeur de 5 m dès la signature de l'acte de vente.
- La commune bénéficie d'une autorisation pour procéder à des sondages amiante à l'intérieur du bâtiment durant tout le différé de jouissance.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et notamment l'acte de cession.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

Objet : Cinéma Jean Marais : attribution de la subvention au titre de la compensation financière pour contraintes de service public pour 2021

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention au titre de la compensation des contraintes de service public à la SARL Les Cinés de Cocagne d'un montant de 7 257 € pour la période allant du 17 septembre au 31 décembre 2021.

Article 2 : cette somme est prévue au budget primitif 2021 de la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet : Attribution de subvention à l'association des donneurs de sang

Article unique : d'approuver l'attribution, au titre de l'année 2022, d'une subvention de 560 euros à l'association locale des donneurs de sang. Cette subvention sera versée début 2022.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Objet : Modifications du Règlement de fonctionnement des Établissements d'accueil du jeune enfant et des Relais d'assistants maternels

Article 1 : d'approuver les modifications du règlement intérieur de fonctionnement des structures multi-accueil et Halte-Garderie.

Article 2 : d'acter la modification de l'appellation du Relais d'Assistants Maternels en Relais Petite Enfance Jeanine Mallamaire.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur modifié.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

Madame Roseline ARMENGAUD